

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2015/31-FH

AUX : Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU : Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

SUJET : Distribution du rapport de la quarante-septième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (REP16/FH)

Le rapport de la quarante-septième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) sera examiné lors de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (Rome, Italie, 27 juin - 1^{er} juillet 2016).

QUESTIONS POUR ADOPTION PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS :

Avant-projet de normes et textes apparentés aux étapes 5/8 de la procédure

1. Avant-projet de Directives sur la maîtrise des *Salmonella* spp. non typhiques dans la viande de bœuf et la viande de porc (REP16/FH par. 22 et Annexe II) ;
2. Avant-projet de Directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire aux mesures de contrôle des parasites d'origine alimentaire (REP14/FH par. 30 et Annexe III) ; et
3. Avant-projet d'Annexe I « Exemples de critères microbiologiques pour les aliments à faible teneur en eau lorsque cela s'avère opportun conformément aux *Principes et directives pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques relatifs aux aliments* (CAC/GL 21-1997) » et Annexe II « Orientations pour la mise en place des programmes de surveillance de l'environnement pour *Salmonella* spp. et pour d'autres entérobactéries dans les zones de transformation d'aliments à faible teneur en eau » au *Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments à faible teneur en eau* (CAC/RCP 75-2015) (REP16/FH par. 41 et Annexe IV).

Textes soumis pour adoption

4. Avant-projet d'Annexe III « Épices et herbes aromatiques séchées » au *Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments à faible teneur en eau* (CAC/RCP 75-2015) (REP16/FH par. 41 et Annexe IV).

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant formuler des observations sur les documents susmentionnés sont invités à les adresser par écrit au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Courriel : codex@fao.org) **avant le 31 mai 2016.**